SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 1er AVIS

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville situé au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures, le 11 novembre 2025 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêts et frais, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

Tous les lots à être vendus sont ci-après énumérés et font tous partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Adresse	Lot
2481-15-6386-1-000-0000	GAGNON, CHARLES-PHILIPPE	429, rang Petit-Capsa	3056728
2677-34-8876-1-000-0000	DUGUAY, DOMINIQUE	576, route 138	3056173, 3056160
3076-15-6195-1-000-0000	9145-5196 QUÉBEC INC. PAQUET, MARCO	113, chemin des Herbaçaies	3056852
3178-43-9607-1-000-0000	PAPILLON, CATHERINE DEMERS-ROUSSEAU, JUSTIN	316, rue du Trappeur	3058816
3178-91-6435-2-001-0001	LAPIERRE, JONATHAN OUELLET, ANTHONY	106C, rue du Coutelier	5024552, 5024551
3178-91-6435-2-001-0003	LAPIERRE, JONATHAN OUELLET, ANTHONY	106B, rue du Coutelier	5024554, 5024551
3278-15-1837-1-001-0005	LAPIERRE, JONATHAN OUELLET, ANTHONY	118 B rue Michel-Thibault	4160483, 4119119, 4160479

Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Adresse	Lot
3380-73-5571-5-000-0000	IGI GESTION IMMOBILIÈRE INC.	rue de Singapour	6368544
3677-97-7394-8-000-0000	ESPACE-VIE TSA	rue Saint-Félix	6581801
3678-07-4218-9-000-0000	LACOURSIÈRE, GABRIEL	2182, rue des Riverains	5521893
3678-64-8904-1-001-0062	ROBITAILLE, JÉRÔME	709-4952, rue Honoré-Beaugrand	5478020, 5213578, 5477924
3679-69-3416-1-000-0000	ROCHEFORT, VICKIE LACHANCE, MATIS MERCIER, JEAN-MICHEL	2121, rue Morand	2814597
3779-16-6128-1-000-0000	MARTINEAU, CHRISTIAN	3113 rue Nautique	2813007
3779-42-7348-1-000-0000	COUTURE, LIDIA FOUCAULT, PHILIPPE	4612 K rue des Bosquets	2812330

Tout intéressé par la vente est invité à s'informer au préalable des usages permis sur les immeubles pour lesquels il a un intérêt, ainsi que sur les normes en matière d'urbanisme applicables.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable, par téléphone, au Service de la trésorerie au 418 878-2955 ou en personne le matin même de la vente, entre 9h30 et 9h45, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

   Conditions à respecter pour enchérir :

   ✓ Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.

   Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :

- Permis de conduire ;
- Carte d'assurance-maladie ;
- Passeport.

✓ Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :

- À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat ;
- À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution-mandat, procuration et autres).

2. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

3. Les ventes seront faites sans garantie légale, aux risques et périls des adjudicataires. Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à tous les droits acquis par la Ville et à toutes les charges et servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

4. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication au moment même de la vente. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

5. Après la vente, l'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de la trésorerie au 418 878-2955.

Donné à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 17 septembre 2025, conformément à la résolution 2025-465, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le 26 août 2025.

La greffière,
Me Marie-Josée Couture,
www.VSAD.ca